



# L'agence de voyage ne rembourse pas un billet d'avion annulé par la compagnie aérienne

Par **clermont55**, le **22/04/2024** à **10:50**

Bonjour, j'ai acheté un billet d'avion par l'intermédiaire de "agence de voyage".

La compagnie aérienne a annulé ce vol , j'ai dû prendre un autre billet avec une autre compagnie.

Depuis 7 mois bientôt je tente de me faire rembourser par l'agence et aucune nouvelles pas même de réponses à mes mail.

Que puis-je faire?

*(modération : suppression des noms propres)*

Par **miyako**, le **22/04/2024** à **14:21**

Bonjour,

[url=INDEMNITES]INDEMNITES PASSAGERS AERIEN Publié le 12/08/2018 Modifié le 20/01/2019 Par suji kenzo Vu 2 741 fois 4[url]

Peut de chose ont changé depuis ,mais l'agence de voyage aurait pu quand même s'occuper du remboursement auprès de la cie aérienne ,tout en retenant sa commission.

En vous adressant directement à la CIE aérienne **à son siège social ,vous devriez avoir le remboursement du billet plus la commission de l'agence** . Vous devez fournir le preuve de l'annulation et que vous étiez bien sur place au moment de l'annulation du vol.

Si c'est un low cost ce sera difficile.D'où l'importance de toujours prendre des vols régulier de cie non low cost.Quand on a compté tous les frais annexes cest parfois moins cher.

Il y a un site qui peut vous aider moyennant une commission sur le remboursement.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **22/04/2024** à **14:29**

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

Que disent les CGV du site sur lequel vous avez acheté ?

Par **miyako**, le **22/04/2024** à **15:00**

Bonjour,

Effectivement l'agence de voyage n'est pas tenu responsable pour la vente d'un vol sec. Sur le plan commercial ,elle aurait pu essayer d'obtenir au moins le remboursement,même si ce n'est pas une obligation.Les agences sérieuses le font.

Pour ce qui vous concerne ,non seulement la CIE low cost doit vous rembourser les billets d'avion ,mais en plus vous avez droit à une compensation selon la longueur de votre votre vol.

C'est effectivement le site justice.fr dont je voulais parler ILs sont en général très efficaces .

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **22/04/2024** à **15:15**

Bonjour tout le monde,

@miyako : vous parlez de ça? : <https://www.justice.fr/>

il s'agit d'un site pour s'orienter, j'aimerais bien savoir parce que vous dites qu'ils "sont en général très efficaces" du coup ça m'intéresse

merci pour tout

Par **miyako**, le **22/04/2024** à **22:01**

Bonsoir

<https://www.litige.fr/simulateur-indemnite-retard-annulation-de-vol>

En plus du remboursement des billets ,vous avez droit à une indemnité forfaitaire selon la

destination .

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **23/04/2024** à **10:07**

Merci miyako